

**Assemblée générale**

Distr. générale
16 octobre 2006
Français
Original : anglais

Soixante et unième session

Point 27 de l'ordre du jour

Conflits prolongés dans la région du groupe

**GUAM et leurs incidences sur la paix, la sécurité
et le développement**

**Lettre datée du 16 octobre 2006, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent de la République
de Moldova auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la déclaration du Parlement moldove sur la déclaration du Parlement de la Fédération de Russie (Douma) concernant les résultats du prétendu référendum, tenu dans la région transnistrienne de la République de Moldova (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et son annexe comme document de la soixante et unième session de l'Assemblée générale, au titre du point 27 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Alexei **Tulbure**



**Annexe à la lettre datée du 16 octobre 2006, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la République de Moldova auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

La Douma d'État de la Fédération de Russie a adopté une déclaration sur les résultats du prétendu référendum dans la région transnistrienne de la République de Moldova. Le Parlement de la République de Moldova note avec préoccupation qu'en adoptant cette déclaration, les parlementaires russes ont remis en cause l'intégrité territoriale de la République de Moldova dans la mesure où ce texte est contraire non seulement à l'esprit et à la lettre du traité politique fondamental conclu entre la République de Moldova et la Fédération de Russie, dont l'article 5 stipule clairement que les parties condamnent les mouvements séparatistes, mais encore aux normes et principes du droit international. Le Parlement moldove constate avec regret que la déclaration diffère totalement des récentes déclarations du Président russe, M. Vladimir Poutine, qui, à propos des pourparlers sur le règlement du conflit transnistrien, a clairement exprimé sa position, à savoir que, dans le monde d'aujourd'hui, il n'est pas question de revenir sur le principe de l'intégrité territoriale.

Les parlementaires russes, sans examiner le fond et les détails du processus de règlement du conflit transnistrien, ont interprété de manière subjective les mesures prises par les dirigeants moldoves pour y établir l'unité territoriale du pays et se sont faits les avocats de l'une des parties au conflit. En considérant le référendum en Transnistrie comme la libre expression de la volonté des citoyens, les législateurs russes ont perdu de vue certains aspects plus importants tels que l'inexistence d'institutions démocratiques en Transnistrie, les poursuites légales intentées contre les partisans de la réintégration au sein de la République de Moldova, et le contrôle total que les services de répression exercent sur la vie civile. La Douma d'État n'a pas tenu compte du fait que, malgré les résultats du prétendu référendum, la plupart des habitants de la région transnistrienne ont depuis longtemps manifesté sans équivoque leur sentiment envers la République de Moldova en se faisant délivrer des documents qui confirment leur nationalité moldove. C'est la preuve la plus évidente de leur choix politique et civique. Les chefs d'entreprise transnistriens ont eux aussi exprimé leur préférence en domiciliant leur entreprise dans la zone économique de la République de Moldova, bénéficiant ainsi de la protection juridique offerte à leurs intérêts économiques sur le marché intérieur comme sur les marchés internationaux. Le Parlement moldove espère que les législateurs russes se montreront plus objectifs et plus compétents dans leurs futures déclarations sur la République de Moldova. C'est ainsi seulement qu'ils pourront contribuer au règlement du conflit transnistrien et à l'amélioration des relations moldovo-russes.

Le Parlement moldove engage la Douma d'État de la Fédération de Russie à s'abstenir d'apporter son soutien à un séparatisme qui ne touche pas seulement ces États, mais peut aussi toucher la Fédération de Russie elle-même, avec des conséquences imprévisibles pour tout le continent européen.

12 octobre 2006